

Cofinancements COFUND

Texte de cadrage cofinancement Amidex

Dates d'ouverture du programme de cofinancement Amidex 2026 :

du 16 décembre 2025 au 6 février 2026 midi

1. Contexte

1.1. L'initiative d'excellence Amidex

L'initiative d'excellence Amidex réunit un consortium formé de 9 établissements du site d'enseignement supérieur et de recherche d'Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université. Elle a pour ambition de **contribuer à l'émergence et au développement d'un pôle interdisciplinaire et transdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire d'Aix-Marseille Université.**

A cette fin, Amidex expérimente de nouvelles actions en prenant appui auprès de l'ensemble des Vice-présidences, des directions centrales concernées au sein de l'université, et des partenaires du consortium : CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille ; Institut Paoli-Calmettes.

1.2. L'enjeu stratégique concerné par l'action de cofinancement Horizon Europe MSCA COFUND

Ce soutien intervient à fois dans le cadre du champ d'action II « Formation, attractivité et vie étudiante » afin d'accueillir les talents étrangers. ¹ ; et dans le champ d'action III « Recherche & Développement, innovation et impact sociétal » et de la feuille de route 4.0 afin d'accroître la participation des unités aux projets européens, d'améliorer le taux de succès aux appels ou de simplifier l'accompagnement des équipes

Les projets MSCA (Marie Skłodowska-Curie Actions) COFUND répondent à ces objectifs. Ainsi Amidex apporte un soutien financier aux projets MSCA COFUND Doctorants et Post-Docs sur le site Aix-Marseille.

1.3. Co-construction de l'action de cofinancement

Cette action de cofinancement est construite conjointement par Amidex et la Mission Europe pour la Recherche (MER) guichet unique mutualisé d'AMU, du CNRS, de l'INSERM et de l'IRD.

¹ [Feuille de route 4.0 AMIDEX - Numérique.pdf \(univ-amu.fr\)](https://univ-amu.fr/feuille-de-route-4-0-amidex-numerique.pdf)

2. Présentation et objectifs de l'action de cofinancement

2.1. Objectifs de l'action de cofinancement

- Apporter tout ou en partie des cofinancements nécessaires à l'éligibilité de la candidature du projet à l'appel MSCA COFUND (au minimum 50% du budget total doit venir de cofinancement autre que fonds européens)
- Augmenter les chances de succès aux appels européens MSCA COFUND
- Permettre la mise en place de projets ambitieux respectant les standards européens en matière de recrutement et de formation par la recherche
- Développer l'attractivité sur le site Aix Marseille et favoriser les recrutements à l'international
- Soutenir des projets structurants et transformant pour le site

2.2. Budget

- Le budget dédié au programme de cofinancement est de **3M€** maximum pour 2026. L'enveloppe budgétaire sera réévaluée chaque année en fonction des résultats obtenus.

2.3. Financement externe

Dans le cadre du programme Horizon Europe, l'Europe met en place des appels à projets « *COFUND Postdoctoral programmes* » et « *COFUND doctoral programmes* » dans l'objectif de financer des projets de recrutement de doctorants et post-doctorants.

Le financement Amidex est un complément à ce financement.

2.4. Service référent

La **Mission Europe pour la Recherche (MER)** accompagne les chercheurs et enseignants-chercheurs du site Aix Marseille à répondre aux financements européens, dont les projets sont déposés avec l'un des 4 établissements fondateur de la MER (AMU, CNRS, INSERM ou IRD). Dans le cadre de cette action de cofinancement, la MER est le service référent avec lesquels les chercheurs et enseignants-chercheurs interagissent et montent leur projet.

Mission Europe pour la Recherche



La MER soumet les projets à Amidex.

Pour les projets portés par les membres de l'IDEX, hors périmètre MER, les projets sont soumis directement à Amidex par les services des partenaires en charge du montage des projets européens.

2.4.1 Montant maximum de la subvention Amidex accordée

Deux cas de figure :

- Pour les projets dont le site est coordinateur : **maximum 1 200 000 euros par projet**
- Pour les projets dont le site est partenaire : **maximum 300 000 euros par projet**

Les montants apportés par Amidex devront être cohérents avec le nombre de doctorants et/ou post-doctorants visés, les activités réalisées (cf. critères de sélection – paragraphe) et la capacité du porteur à organiser/coordonner un tel programme.

2.4.2 Dépenses éligibles

La part de budget apporté par Amidex devra être utilisée en accord avec le règlement Amidex² et les dépenses éligibles définies dans ce texte de cadrage.

Les types de dépenses éligibles dans le cadre de cette action de cofinancement sont :

- Recrutement : doctorants ou post-doctorants, manager de projet pour les projets en coordination
- Dépenses liées à la formation du doctorant ou du post-docs et à la coordination du projet : mobilité, missions, formation, , évènements ...
- Dépenses de recherche des doctorants ou post-doctorants recrutés, en fonctionnement ou investissement (environnement de recherche)

Pour rappel, le budget est à prévoir en HT car il s'agit d'un projet recherche.

Les porteurs de projet devront s'assurer de la faisabilité notamment administrative des activités proposées et de l'éligibilité des dépenses associées sur le budget géré ainsi que de la capacité de leur structure ou leur unité de recherche à porter la gestion financière et administrative du projet.

2.4.3 Exemples de projets retenus aux appels précédents

En 2025 3 projets COFUND, cofinancés par Amidex ont été retenus : IMACS, Microbio-SEED, Brain-Muse : <https://mission-europe-recherche.fr/fr/projets-laureats/marie-skłodowska-curie>

² Disponible en ligne pour le personnel AMU (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>) ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU.

3. Processus de sélection des projets par Amidex

Les projets à cofinancer sont soumis à Amidex en amont du dépôt à l'appel MSCA COFUND. Le cofinancement Amidex est conditionné aux résultats de sélection par le financeur externe. La MER ou les services référents informent Amidex des projets retenus par le programme Horizon Europe.

3.1. Analyse de l'éligibilité et administrative

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation Amidex à réception du dossier complet de candidature. Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent non soutenus.

Critère 1 – Statut du responsable scientifique et technique

Seuls les chercheurs et enseignants-chercheurs du site Aix-Marseille peuvent candidater.

Critère 2 – Soumissions soutenues par le MER ou les cellules de montage de projet Europe

Pour les dossiers déposés avec la tutelle AMU, CNRS, Inserm ou IRD, seuls les dossiers instruits par la Mission Europe pour la Recherche avec un avis favorable du CODIR de la MER seront considérés comme éligibles.

Pour les dossiers déposés par les partenaires IDEX hors MER soit le CEA, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille ; Institut Paoli-Calmettes, seuls les dossiers transmis à Amidex par les cellules de montage de projet Europe et ayant reçu un avis favorable seront considérés comme éligibles.

Critère 3 – respect des délais de soumission

Les projets devront soumettre leur première proposition à la Mission Europe pour la Recherche ou aux services référents (pour les partenaires hors MER) **au plus tard le 6 février 2026 à midi.**

Les candidats qui n'ont pas soumis leur première proposition à la Mission Europe pour la Recherche ou aux services référents à cette date ne seront pas éligibles au cofinancement Amidex

Les dossiers devront être soumis à Amidex par la Mission Europe pour la Recherche ou les services référents **au plus tard le 6 mars à midi.**

Critère 4 – respect des critères

- Critère obligatoire : Budget maximum demandé à Amidex de 1 200 000 euros pour les projets en coordination et de 300 000 euros pour les projets en tant que partenaire
- Critère obligatoire : La part du financement Amidex dans le budget total du projet ne doit pas dépasser 50% du budget total du projet
- Critère obligatoire: pour les re-dépôts de projets : prise en considération du 1^{er} rapport d'évaluation et réponses apportées pour améliorer le projet.
- Critère recommandé : **Les projets ayant d'autres cofinancements que celui d'Amidex seront classés prioritaires pour le cofinancement Amidex.** Ce(s) cofinancement(s) prouvent l'intérêt d'acteurs socio-économiques, la capacité d'effet de levier du projet, l'attractivité du projet et la pré-identification de partenaires académiques et non-académiques qui s'investissent dans le projet.
- Critère recommandé : Le montant maximum apporté par Amidex pour chaque doctorant ne doit pas dépasser 36 000 euros par année de doctorant, et 52 000 euros par année de post-doc

Critère 5 – complétude du dossier

Les dossiers soumis à la MER ou aux services référents devront au minimum comprendre :

- Les informations générales sur le projet : porteur, structure de rattachement etc.

D'ici à la date de soumission par la MER ou les services référents, les dossiers devront obligatoirement avoir été complétés par :

- Le dossier provisoire qui sera déposé auprès de la commission européenne
- Le budget provisoire
- Le cas échéant ; les preuves de cofinancements externes obtenus (notifications, lettres d'engagements...)

L'avis de la MER ou des services référents (dans le cas des partenaires hors MER) sera joint au dossier.

Par ailleurs avant toute attribution définitive pourra être demandé au projet : le dossier complet déposé auprès d'Horizon Europe et l'évaluation obtenue, le *grant agreement*.

3.2. Evaluation scientifique/pédagogique

Amidex ne réalise pas d'évaluation scientifique pour ces projets. En effet, dans le cadre des projets COFUND financés par le programme Horizon Europe, Amidex considère que les exigences d'évaluation des projets européens répondent aux exigences de haut niveau scientifique/pédagogique et d'impartialité d'Amidex.

3.3. Validation par le comité de pilotage Amidex

Les projets seront proposés au comité de pilotage Amidex pour validation du cofinancement.

4. Calendrier 2026

Date limite de soumission de la première version à la MER ou aux services référents (pour les partenaires hors MER) : 6 février 2026

Date de soumission à Amidex par la MER ou les services référents : 6 mars 2026

Date de validation par le comité de pilotage Amidex : 23 mars 2026

Date prévisionnelle de soumission à l'appel MSCA COFUND : 7 avril 2026

5. Modalités de soumission des candidatures

Avant le 6 février, les demandes de cofinancement doivent être soumise par les porteurs de projets à la MER ou aux services référents pour les partenaires hors MER via le formulaire en ligne : <https://columbo.univ-amu.fr/index.php/466422?lang=fr>

Les demandes sélectionnées par le CODIR de la MER, ou par les services référents pour les partenaires hors MER, sont ensuite transmises à la chargée de projet « Attractivité et internationalisation » d'Amidex.

Contact Amidex : solene.tyrluk@univ-amu.fr

Pour toute question relative au montage du projet, les responsables scientifiques et techniques des projets peuvent contacter la Mission Europe pour la Recherche ou les services référents pour les partenaires hors MER.

6. Documents et liens utiles

- Informations générales sur Amidex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Procédures Amidex³ (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets Amidex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex>